# Fausses pièces en euro: analyse et coopération

2003/0158(CNS) - 09/10/2003 - Document annexé à la procédure

Conformément à l'avis du 1er octobre 2003 émis par les conseillers financiers du Conseil, il est proposé d'étendre aux pays n'ayant pas adopté l'euro comme monnaie unique, les principes et objectifs prévus à la proposition de décision du Conseil du 17 juillet 2003 (se reporter au résumé de l'ancienne proposition de base et à la proposition initiale révisée du 9 octobre 2003).